Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260824-0924082026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/08/2026

Référence
09/24/08/2026

Objet de la délibération
Projet de contrat d'expertise juridique mutualisé avec i Morvan Communauté - Renouvellement 2026-2029

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	9

Date de la convocation
11/08/2026

Date d'affichage
11/08/2026

Vote
A la majorité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 25/08/2026

Et

Publication ou notification du : 25/08/2026

L' an 2026 et le 24 Août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme LEMAIRE Brigitte, M. LESAGE Romuald, M. DRUET Christophe, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARGUIL Isabelle à M. MORVANT Michel.
Excusé(s) : M. BELLEC Sébastien, Mme COUTELLER Angélique, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme MARQUET Stéphanie. Absent(s) : Mme BIHAN Catherine, M. GUIFFES Eric.

A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

Objet de la délibération : Projet de contrat d'expertise juridique mutualisé avec Roi Morvan Communauté - Renouvellement 2026-2029

M. le Maire expose que la commune adhère au contrat d'expertise mutualisé avec RMCom depuis 2023, avec la société d'expertise juridique SVP.

Son renouvellement est proposé pour un montant total de 1 457,97€ TTC par mois, soit 17 495,71€ par an, pour les communes membres. Sa durée sera de trois ans, avec un mois d'adhésion offert soit 16 037,74€ TTC pour la 1ère année.

Le montant estimé par commune dans le cas d'une reconduction avec les 18 communes actuellement adhérentes est le suivant :

	16 037,74 €		
Communes	coût/pop. DGF	pop. DGF 2025	Montant participation
Le Faouët	0,64 €	3024	1 930,04 €
Gourin	0,64 €	4287	2 736,14 €
Guémené	0,64 €	1284	819,50 €
Guiscriff	0,64 €	2315	1 477,53 €
Langoelan	0,64 €	518	330,61 €
Langonnet	0,64 €	2099	1 339,67 €
Lanvénégen	0,64 €	1320	842,48 €
Lignol	0,64 €	1018	649,73 €
Locmalo	0,64 €	983	627,39 €
Meslan	0,64 €	1571	1 002,68 €
Persquen	0,64 €	406	259,13 €
Ploerdut	0,64 €	1446	922,90 €
Plouray	0,64 €	1100	702,07 €

Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260824-0924082026-DE

Priziac	0,64 €	1307	834,18 €
Roudouallec	0,64 €	808	515,70 €
Le Saint	0,64 €	679	433,37 €
Saint Caradec	0,64 €	521	332,52 €
Saint Tugdual	0,64 €	442	282,10 €
TOTAL		25128	16 037,74 €

M. le Maire propose au conseil d'adopter un avis favorable de principe sur le renouvellement de cette prestation. Les services de RMCom poursuivront la démarche en fonction de la position des communes membres.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal donne un avis favorable à la prestation telle que décrite.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/08/2026
Le Maire, Michel MORVANT